



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFÈTE DU GERS

Préfecture  
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité  
Bureau du droit de l'environnement  
n° 32 - 2018 - 03 - 01 - 011

## ARRÊTÉ

**prononçant la modification de l'arrêté de renouvellement de la composition  
de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers  
sise à Moncorneil-Grazan**

***La préfète du Gers,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,***

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 125-2-1 et R. 125-5, R. 125-8 à R. 125-8-5 ;

**VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

**VU** le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

**VU** le décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 nommant Mme Catherine SÉGUIN, préfète du Gers ;

**VU** le décret du 6 novembre 2016 nommant M. Guy FITZER, secrétaire général de la préfecture du Gers ;

**VU** l'arrêté du 2 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Guy FITZER, secrétaire général de la préfecture du Gers ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012125-0008 du 4 mai 2012 portant création de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Moncorneil-Grazan ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 32-2017-06-30-006 du 30 juin 2017 portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Moncorneil-Grazan ;

**VU** le courrier en date du 13 décembre 2017 de l'association UFC Que Choisir, portant désignation de leurs représentants, pour siéger au sein des commissions de suivi de site ;

**CONSIDÉRANT** qu'il a lieu d'actualiser l'arrêté de composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Moncorneil-Grazan ;

**SUR** proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture ;

## A R R Ê T E

**Article 1 :** Cette commission, est composée de :

**1) membres du collège « administrations de l'Etat » :**

- Mme la Préfète ou son représentant, présidente de la commission ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant.

**2) membres du collège « exploitant de l'installation classée » :**

- M. Francis DUPOUEY, titulaire et M. Jacques FAUBEC, suppléant ;
- M. Thierry REVEIL, titulaire et M. Gérard DUCLOS, suppléant ;
- M. Jean-Pierre SALERS, titulaire et, M. Patrick DUBOSC suppléant ;
- M. Jean-Christophe VERGNES, titulaire et Mme Stéphanie PASQUIER, suppléante.

3) membres du collège «élus des collectivités territoriales concernées» :

- les représentants de la commune de Moncorneil-Grazan :
  - M. René PAGOTTO, titulaire et M. Francis LACOSTE, suppléant ;
  - M. Serge MARQUILLIE, titulaire et M. Alain BEAUCHET, suppléant.
  
- le représentant de la commune de Betcave-Aguin :
  - M. Jacques SERIN, titulaire et M. Marc BAUP, suppléant.
  
- le représentant de la commune de Tachaires :
  - M. Max BALAS, titulaire et M. Claude LABADENS, suppléant.

4) membres du collège «riverains d'installation classée ou associations de protection de l'environnement» :

- l'association France Nature Environnement représentée par :  
Mme Josie RABIER, titulaire et M. Robert NAVARRE, suppléant.
  
- l'association « Les Amis de la Terre » représentée par :  
M. Alain BAUDRY, titulaire et M. Olivier ROSES, suppléant.
  
- l'association UFC Que Choisir Gers représentée par :  
Mme Monique MONLEZUN, titulaire, et, M. Jean-Claude FITERE, suppléant.
  
- l'association « La Sauvegarde de Moncorneil-Grazan, Betcave-Aguin et leurs environs » représentée par :  
Mme Elisabeth BILLHOT, titulaire et Mme Sylviane BAUDOIS, suppléante.

5) membres du collège «salariés de l'installation classée» :

- M. Sylvain SCOURZIC, membre du CHSCT, titulaire et M. Brévin BOUGOUIN, délégué du personnel, suppléant.

6) personnes qualifiées :

- M. le Délégué Régional de l'ADEME ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil Départemental ou son représentant.

**Article 2 :** Les membres désignés sont nommés pour une durée de 5 ans, à compter du 30 juin 2017, date de l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Moncorneil-Grazan.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral du 30 juin 2017 portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers sise à Moncorneil-Grazan est abrogé.

**Article 4 :** M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets ménagers de Moncorneil-Grazan, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auch, le **01 MARS 2018**

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

  
Guy FITZER